

FACE AU CORONAVIRUS

Vers un passeport immunologique pour les malades ?

A.-L.B.

UTOPIE TROIS SOCIÉTÉS ONT IMAGINÉ UNE APPLICATION MOBILE AFIN DE CERTIFIER QU'UNE PERSONNE A BIEN ÉTÉ INFECTÉE

Alors que l'exécutif n'a pas encore échafaudé sa stratégie de déconfinement et que les tests sérologiques ne sont toujours pas homologués, certains font un rêve. Et si de futurs « passeports immunologiques » révélant leur séropositivité leur permettaient de reprendre sereinement le chemin du travail ou d'embarquer dans un avion ? Répondant à un appel à projets du ministère de la Défense, un consortium de trois sociétés (le suisse Sicpa, spécialiste de la sécurisation des documents d'identité et des billets de banque, le français OpenHealth, qui travaille sur les données de santé, et l'estonien Guardtime, dont la blockchain a été certifiée par l'Union européenne) vient de proposer une première solution clés en main.

Cet outil est en fait une application qui sécurise, grâce à un QR code « *infalsifiable* », les données de santé liées au Covid-19 fournies par les autorités. « *Nous offrons une solution technique qui permet de dire : cette personne a été malade et elle a acquis des anticorps* », détaille Philippe Gillet, responsable du département innovation et recherche de Sicpa. Cet expert insiste sur le fait qu'un « *mécanisme de consentement* » est au cœur du dispositif.

« *La personne peut choisir de montrer ou non son passeport.* »

« Éviter l'écueil de la discrimination des séronégatifs »

Il assure que, dans un premier temps, l'idée n'est pas de commercialiser l'outil – proposé gratuitement aux autorités – mais de susciter le débat sur « *son acceptation sociale* ». « *Nous voulons à tout prix éviter l'écueil de la discrimination entre les séropositifs et les séronégatifs, mais l'exemple du bracelet jaune porté par des diabétiques insulinodépendants suggère que certains pourront volontairement montrer leur document.* »

Selon Philippe Gillet, un tel dispositif pourrait faciliter le retour au travail de certaines catégories de salariés ou permettre le passage de frontières. Le responsable de Sicpa ne cache pas les limites de cet outil : le statut immunitaire d'une personne peut varier dans le temps.